

Le 27 juin 2012 CHA C

0 9 6 4 **Grand Conseil. Démission et remplacement**

Le Conseil-exécutif prend acte de la démission au 15 juin 2012 de Monsieur le député Pierre-André Geiser, Tavannes.

Vu la loi et le décret du 5 mai 1980 sur les droits politiques (art. 40c LDP et art. 17 DDP), le Conseil-exécutif déclare élue au Grand Conseil

Madame Anne-Caroline Graber, née en 1976, docteur ès sciences politiques, domiciliée chemin des Celliers 41, 2520 La Neuveville, première des viennent ensuite sur la liste 1 UDC du cercle électoral Jura bernois.

Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle du Jura bernois.



A la Chancellerie d'Etat

Certifié exact

Le chancelier :

Recours en matière de droit public peut être formé auprès du Tribunal fédéral contre le présent arrêté du Conseil-exécutif dans les 30 jours qui suivent sa publication dans la Feuille officielle (art. 88, al. 1, lit. a en relation avec l'art. 100, al. 1 de la loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral, LTF).